

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ARRONDISSEMENT DE SAVERNE
COMMUNE DE HURTIGHEIM



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU : 30 SEPTEMBRE 2019

Date de la convocation : 24 septembre 2019

Membres présents : M. RUCH Jean-Jacques, M. URBAN René, M. GRIMM Claude, M. GOOS Jean-Michel, Mme HAESSIG Fabienne, M. HAESSLER Robert, Mme HOFFMANN Anne-Marie, M. JUNG Guillaume, Mme PIECKO Suzy, M. POUTIERS Mikaël, M. WAGNER Christian.

Membres excusés : M. DIEMER Thomas, M. EBERSOLD Jean-Michel, Mme FORRLER Nathalie, M. SANCHEZ Vincent.

Le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h01 et remercie les conseillers présents d'avoir répondu à l'invitation à cette réunion.

Il fait observer une minute de silence en l'honneur de M. Jacques CHIRAC Président de la République de 1995 à 2007 décédé le 27 septembre.

Maeva SCHAUDEL assiste à la séance en qualité de secrétaire auxiliaire.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal nomme Mikaël POUTIERS secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU PROCES -VERBAL DU 29 JUILLET 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le texte du procès-verbal de la séance du 29 juillet 2019 dans la teneur diffusée à tous les conseillers municipaux.

3. DECISION DU MAIRE

Le Maire informe les conseillers qu'aucune décision de renoncer au droit de préemption n'a été prise depuis la dernière séance.

4. POINT FINANCIER

L'adjoint au maire René URBAN fait un point d'étape sur le budget :

Concernant la **section de fonctionnement**, l'exécution budgétaire au 30.09.2019 laisse apparaître une relative stabilité des dépenses par rapport à 2018.

Le reversement annuel de fiscalité à la commune de Furdenheim se montant à 6 400 € lié au transfert de ban et s'étalant sur 20 ans apparaît cependant comme dépense nouvelle en 2019.

Les recettes encaissées sont conformes aux prévisions. Une augmentation notable est relevée pour les droits de mutation qui se montent à 36 074 € contre 31 519 € en 2018.

Une capacité d'autofinancement brut d'environ 70 000 € devrait se dégager à la fin de l'exercice.

Concernant **l'investissement**, divers travaux prévus ont dès à présent été exécutés :

- Travaux de voirie route des Romains 109 500 €
- Travaux éclairage public rue de la Paix 18 625 €
- Salle communale (porte d'entrée et stores) 7 235 €
- Groupe scolaire (travaux individualisation chauffage des logements) 32 335 €
- Achat d'une bineuse sarcleuse 3 125 €

Une première tranche de travaux de mise en souterrain du réseau électrique rue de l'Ecole est en cours. Des acquisitions de terrains appartenant à la CTS devraient se réaliser avant la fin de l'année.

La situation financière actuelle permet l'autofinancement de la totalité de ces opérations.

5. ACQUISITION DES TERRAINS CTS (Délibération 23/2019)

Vu le projet de vente de parcelles situées sur l'ancienne ligne de tramway Strasbourg-Westhoffen pour une surface totale de 1 hectare 98 ares 55 centiares, par la Compagnie des Transports Strasbourgeois,

Vu l'estimation formulée par la Division du Domaine de la Direction Générale des Finances Publiques le 18 septembre 2019,

Considérant que ces parcelles sont incluses dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier en cours, et qu'elles pourraient abriter des projets environnementaux de type « trame verte ou bleue »,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'acquérir les parcelles énumérées ci-après, pour une surface totale de 1 hectare 98 ares et 55 centiares au prix de 17 870 euros hors-tax, conformément à l'estimation formulée par le service des Domaines :

Commune	Lieu-dit	Section	N° de Plan	Surface en Ares	Nature du terrain
Hurtigheim	Spitzen	22	200	2,49	Terre
Hurtigheim	Spitzen	22	201	9,56	Terre
Hurtigheim	ligne Oberhaus. à Westhof.	22	199	24,80	Friche
Hurtigheim	Spitzen	22	202	4,62	Terre
Hurtigheim	Untersfeld	22	193	9,33	Terre
Hurtigheim	Untersfeld	22	194	3,79	Terre
Hurtigheim	Untersfeld	22	195	5,50	Terre
Hurtigheim	Untersfeld	22	192	33,52	Friche
Hurtigheim	Untersfeld	22	196	3,12	Terre
Hurtigheim	Spitzen	22	198	1,26	Terre
Hurtigheim	Untersfeld	22	189	18,64	Terre
Hurtigheim	ligne Oberhaus. à Westhof.	22	188	34,42	Friche
Hurtigheim	Untersfeld	22	190	7,99	Terre
Hurtigheim	Untersfeld	22	191	6,18	Terre
Hurtigheim	ligne Oberhaus. à Westhof.	22	197	17,77	Friche
Hurtigheim		23	112	0,35	Friche
Hurtigheim		23	79	12,61	Friche
Hurtigheim		23	80	2,6	Friche
TOTAL				198,55	

Après avoir entériné la décision d'achat, le Conseil-Municipal charge le Maire de signer l'acte d'acquisition y relatif.

6. RETROCESSION DE TERRAINS RUE DE L'ECOLE (Délibération n° 24/2019)

Considérant les règles de recul préconisées dans les permis de construire délivrés aux riverains imposant une largeur de voirie de 8 mètres, et non réalisés à ce jour,

Considérant le projet de rénovation et d'extension de l'école maternelle existante formalisé par le permis de construire PC 067 214 18 R 0002 accordé le 9 octobre 2018,

Considérant qu'il découle de cette autorisation de construire et de l'exploitation d'un tel établissement, une obligation d'aménager la voirie et des places de stationnement règlementaires,

Vu l'étude d'avant-projet rendue en décembre 2018 par le Bureau d'Etudes M2I pour l'aménagement de la voirie ayant pour perspective d'élargir en partie à 6 mètres la rue de l'Ecole,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'acquérir les parcelles suivantes au prix de 1 500 euros de l'are :

Références cadastrales	Nom du propriétaire	Contenance	Prix proposé
Section 3 Parcelle 2/70	GEIST Michel GEIST Philippe 8 rue Principale	00.04 ares	60 €
Section 3 Parcelle 2/75	DIRINGER Jean- Louis 8 rue de l'Ecole	00.54 ares	810 €
Section 3 Parcelle 4/76	FEIG François 6 rue de l'Ecole	00.54 ares	810 €
Section 3 Parcelle 2/77	BUTSCHER Gérard 4 rue de l'Ecole	1.03 ares	1 545 €
Section 2 Parcelle 4/96	DIEMER Thomas 24 rue Principale	00.40 ares	600 €
Section 3 Parcelles 7/78 et 14/78	HICKEL Michel HICKEL Jean-Jacques 39 rue Principale	1.11 ares	1 665 €

7. POINT TRAVAUX RUE DE L'ECOLE ET CHAUFFAGE ECOLE

Le maire fait le point sur les travaux en cours :

Tous les travaux entrepris sont réalisés par anticipation afin de faciliter la construction de la nouvelle école le moment venu. La première tranche des travaux de mise en souterrain des réseaux devant l'école a pu être réalisée avant la rentrée scolaire. Les fourreaux d'électricité, internet et télécom ont été posés dans la tranchée creusée sur la chaussée de même que le raccordement en souterrain de la maison située au 1 rue de l'Ecole.

Le boîtier du branchement Gaz qui alimente l'école a été déplacé. Deux nouveaux boîtiers pour alimenter les deux logements de l'école ont été posés.

L'installation des deux chaudières privatives dans les logements sont en cours, le certificat de conformité sera obtenu sous peu. Les abonnements privatifs ont pu être mis en place, et les chaudières devraient pouvoir fonctionner dès la semaine 41. La remise en route du chauffage à l'école n'a pas posé de problème particulier.

Pour mémoire, le chiffrage de ces travaux se monte à 32 334,27 € conformément au devis validé lors de la dernière séance.

Le Maire remercie l'adjoint Claude GRIMM qui a veillé au bon déroulement de ces travaux. La deuxième tranche de ces travaux se déroulera pendant les vacances de la Toussaint afin de ne pas gêner les écoliers.

8. DENOMINATION DU CHEMIN DES POMMIERS (Délibération n° 25/2019)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu d'attribuer une appellation au chemin rural desservant les nouvelles maisons, cadastré section 19 n° 161 en lieudit « Rebpfedel »,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de valider la dénomination « Chemin des Pommiers » concernant ce chemin rural et de charger le Maire d'en avvertir les riverains, les services fiscaux et les relais postaux.

9. PRISE EN CHARGE D'UNE CONCESSION FUNERAIRE (Délibération n° 26/2018)

Vu l'acte de concession en date du 25 février 2019 mettant à disposition d'une famille de Hurtigheim une petite tombe au cimetière de Hurtigheim pour un prix de 100 euros et une durée de trente ans,

Vu le courrier émanant du père de famille en date du 17 mai 2019 sollicitant la prise en charge, par la Commune, des frais de concession à hauteur de 100 euros,

Considérant que les conditions posées par l'article L2223-27 du Code Général des Collectivités Territoriales sont réunies, et qu'il incombe à la Commune de subvenir aux frais d'obsèques des personnes dépourvues de ressources,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge le coût de cette concession à hauteur de 100 euros.

10. COMPTE-RENDU DE L'ENQUETE PUBLIQUE PLUI

Le Maire rappelle que le rapport de 286 pages qui fait suite à l'enquête publique liée au PLUI est consultable en mairie. Il rend compte des observations et des avis émis par les commissaires enquêteurs sur les requêtes déposées qui concernent la commune de Hurtigheim, à savoir :

- Pour une question d'équité vis-à-vis des propriétaires voisins le zonage classé UJ1 du côté de la rue de l'Ecole sera classé en UB.
- Deux places de stationnement revendiquées par le propriétaire d'un emplacement réservé rue de l'Ecole que la commune veut racheter n'est pas à solutionner au niveau du PLUI. Néanmoins la négociation est conseillée.
- La typologie des logements imposée par l'Orientation d'Aménagement Programmée a été assouplie. C'est la réglementation de la zone UB qui s'appliquera.
- S'agissant d'une erreur de traçage, les contours de l'OAP « North » rue des Forgerons ont été corrigés selon la requête déposée.
- Les commissaires conseillent à la commission PLUI de reprendre la discussion sur la largeur des voies d'accès. Le Maire rappelle qu'il a déposé une requête au nom de la commune pour demander l'élargissement de la voie d'accès à 6 m dès que la surface au plancher dépasse les 350 m². Une règle qui est appliquée dans notre PLU actuel en zone UA et UB.
- La requête d'ordre général, qui concerne 4 villages dont Hurtigheim, sur la prétendue frilosité du classement des bâtiments pour sauvegarder le patrimoine n'a pas eu un avis tranché de la part des commissaires. Ils laissent la Communauté de Communes libre de leur choix. Le maire rappelle que 11 communes n'ont pas fait de classement.

Notre commune a retenu la catégorie 3 qui permet une certaine souplesse lors d'une reconstruction alors que la catégorie 2 ne permet que des changements mineurs lors d'une rénovation.

Suite aux observations ci-dessus, la commission intercommunale PLUI s'est réunie le 26 septembre pour donner suites aux remarques des commissaires enquêteurs. Les remarques nous concernant se sont soldées par :

- Pas de suite à donner pour les parkings rue de l'École.
- L'élargissement des voies d'accès sera appliqué aux constructions nouvelles y compris aux reconstructions après démolition. La largeur se limitera à 5,50 m au lieu des 6 m demandés.
- Le classement des bâtiments pour la sauvegarde du patrimoine n'étant pas obligatoire la commission a décidé de le laisser en l'état sur l'ensemble des communes.

11. INFORMATION SUR LE DEPLOIEMENT DE LA FIBRE

A la demande de Dingsheim, une réunion entre 7 communes câblées a été organisée à la Cocoko (le sujet est de la compétence Cocoko). La convention trentenaire avec SFR prenant fin cette année pour les communes de Dingsheim et de Griesheim, elles ont signé une convention avec Rosace pour le déploiement de la fibre.

Lors de la dernière réunion les cinq communes de l'Ackerland avaient pris la décision de faire de même. L'inconnu d'une éventuelle pénalité pour non amortissement du réseau pèse sur la prise de décision.

Afin d'examiner au mieux les dispositions contractuelles liées à leur engagement trentenaire avec SFR, les 7 Communes concernées ont décidé de cofinancer une étude d'avocat sur ce dossier.

12. POINTS DIVERS

Reconduction de l'opération décors de Noël : L'opération « décors de Noël » sera reconduite cette année encore sous la houlette de Nathalie FORRLER et de Fabienne HAESSIG. La salle communale est mise à disposition des bénévoles les mercredis. Un appel à toutes les bonnes volontés sera diffusé dans le prochain flash info, et le don de matériaux sera le bienvenu. Les premiers travaux s'articulent pour le moment autour d'ateliers couture.

Arrêté complémentaire pour les travaux du COS : Un nouvel arrêté lié aux travaux du COS vient d'être publié et doit être porté à connaissance du Conseil Municipal. Considérant la sensibilité particulière à l'érosion par coulées d'eau boueuses des communes traversées par le COS, il a paru nécessaire de clarifier ce que deviendront les dépôts restituables au monde agricole, c'est-à-dire ce qu'il reste après remblais et déblais destinés à la construction de l'infrastructure. Ces dépôts ne doivent générer aucune pollution ni érosion ni coulée de boue. Des végétaux adaptés doivent être implantés pour prévenir ces coulées, et aucune pente ne devra être supérieure ou égale à 5%. Une cartographie complète des sites de dépôt définitif et des aménagements végétalisés devra être validée par le Service de l'Eau au moins deux mois avant le début des dépôts.

Cérémonie du 11 novembre : La cérémonie se déroulera selon les modalités habituelles, avec la reconduction du verre de l'amitié à l'issue de la commémoration.

SDEA : Le Maire fait part aux conseillers du projet d'évolution institutionnelle au SDEA. Ce changement de statut sera entériné lors de l'Assemblée Générale du 12 décembre prochain. A compter de 2020, le fonctionnement de la gouvernance va être allégé

puisque actuellement 1400 délégués siègent dans les trois commissions (eau potable, assainissement, et Grand Cycle de l'Eau), au SDEA. Avec la prochaine mandature 2020-2026, un délégué sera désigné par commune afin de représenter les 3 domaines de compétences du SDEA. Il disposera d'autant de voix que de compétences transférées et aucun suppléant ne sera désigné. Mikaël POUTIERS soulève le problème de disponibilité des élus encore actifs professionnellement que peut engendrer la concentration de gouvernance. Le Maire confirme que les compétences transférées au SDEA sont à l'origine intercommunales et qu'il appartiendra aux différents Maires d'endosser ce rôle. Il ajoute que les prix de l'assainissement et l'eau potable resteront stables pour 2020.

Urbanisme : Le Maire indique qu'il a été consulté sur un projet de construction d'une maison individuelle chemin du Vieux Moulin. Des travaux d'extension du réseau d'assainissement seront à prévoir d'ici un an à 18 mois. Du fait d'avoir transféré la compétence au SDEA par l'intermédiaire à la Communauté de Communes, la commune ne sera pas impactée financièrement pour ce branchement.

Messti : Guillaume JUNG, Président de l'Amicale des Pompiers a dressé un bilan de la soirée tarte flambées organisée par les pompiers le 28 septembre et remercié l'ensemble des bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de la fête. Beaucoup de participants aux festivités du Messti ont fait part de l'inconfort phonique de la salle communale en cette soirée d'affluence. Il propose par conséquent de réexaminer, lors de la prochaine séance du Conseil Municipal, l'offre de prix de l'acousticien, pour réaliser une étude d'isolation phonique à la salle communale.

Achat d'un tracteur : René URBAN souhaite réexaminer la proposition d'achat d'un tracteur lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Il est convenu qu'en attendant ce débat, Jean-Michel GOOS accompagnera l'Adjoint Claude GRIMM pour essayer le véhicule.

Centre culturel : En l'absence de M. le Maire et préalablement à l'inauguration du bâtiment prévue le 12 octobre, Claude GRIMM et Suzy PIECKO participeront à la cérémonie d'accueil de sa Sainteté Hazrat Mirza Masroor, aux côtés des membres de l'Association Ahmadiyya, le mercredi 9 octobre à 18h00.

Fin de séance : 22h38.